

Voici la position de la CGT dans la construction et le vote de ce budget 2023:



- Les Activités Sociales doivent être la réponse aux besoins exprimés des agents, par la mise en œuvre de projets favorisant **le droit à l'accès pour TOUS à la culture, au sport, aux loisirs, au droit de partir pour TOUS en vacances et en voyages,**

- **La question des Activités Sociales et Culturelles doit donc être un axe de convergences revendicatives de toutes les organisations syndicales afin de gagner une redistribution solidaire, plutôt qu'un sujet d'affrontement,**

- La CGT défend une **gestion budgétaire maîtrisée et une répartition solidaire du budget** qui tient compte des revenus de chacun, de la situation familiale et de la nature des prestations. L'objectif visé par la CGT est bien de **réduire les inégalités dans le domaine des loisirs et des vacances.** Avec cet objectif, il est essentiel que la solidarité prime dans la construction du budget.

Au vu de la situation exceptionnelle de 2023, il était important de prendre en compte 2 éléments :

- **Nous vivons une inflation galopante depuis le début de l'année,** l'INSEE informant d'une inflation estimée de 5,2% en moyenne sur l'ensemble de l'année 2022, mais avec un indice des prix à la consommation qui devrait s'établir à 6,4% en décembre 2022.
- **Les élections professionnelles sont programmées en Novembre 2023,** rendant difficile la délivrance de prestations à l'issue, le temps qu'un nouveau bureau soit désigné.

Par conséquent, les décisions ont été les suivantes :

- **Il a été proposé que le montant de 50 euros de la carte Noel enfants soit intégré dans la dotation enfant,** la carte ne pouvant pas être délivrée en décembre en raison des élections et ne pouvant non plus être délivrée avant les élections puisqu'elle doit être versée au plus près de l'évènement.
- **Il a été proposé que le montant de 50 euros de la carte Noel agents soit intégré dans la carte culture,** pour le même motif.
- **Il a été proposé une majoration des prestations de 7% afin de tenir compte de l'inflation vécue (et encore à venir).** Evidemment, les nouveaux montants seront arrondis pour faciliter la compréhension de chacun. La revalorisation concerne les prestations suivantes : dotation agent, aide à la rentrée scolaire et les prestations enfants handicapés.

Depuis 2021, la CGT est en charge de la gestion du budget ASC (avec notre élue CSE disposant du mandat de trésorière), il est donc essentiel que la redistribution soit mise en avant, mais aussi la maîtrise de la gestion budgétaire. En 2022, nous avons déjà permis l'attribution automatique (sans commande) pour les cartes culture et Noël, de même nous avons anticipé en juillet la distribution des cartes rentrée scolaire pour les enfants de la maternelle au collège.

Un budget ASC dans l'intérêt de tous les agents !

Voici la présentation du budget ASC adopté pour l'année 2023

Dotation Agent : Aides aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport

Le montant de la dotation sera soumis au revenu fiscal de référence du foyer :

4 Tranches de revenu	< 25000 €	Entre 25 000 et 45 000 €	Entre 45 000 ET 65 000 €	> 65 000 €
Dotation Agent	700 €	590 €	490 €	380 €
Pour rappel en 2022	650 €	550 €	450 €	350 €

Dotation Enfant : Aides aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport

Le montant de la dotation sera soumis au revenu fiscal de référence du foyer.

4 Tranches de revenu	< 25000 €	Entre 25 000 et 45 000 €	Entre 45 000 ET 65 000 €	> 65 000 €
Dotation Enfant	350 €	300 €	250 €	200 €
Pour rappel en 2022	300 €	250 €	200 €	150 €

Aide à la culture

Aide à la culture	100 €
Pour rappel en 2022	50 €

Les autres prestations

Libellé	Montant	Détail
Evènements Familiaux (Pacs, mariage, naissance, adoption)	30 €	Sous forme de carte cadeau ou de remboursement sur facture
Secours Exceptionnel	Aide de 1000 € maximum Budget de 120 000 €	Dossier à constituer auprès des assistants(es) sociales de Pôle Emploi.
Aide à la rentrée scolaire	45 € - primaire 90 € - collège et lycée 110 € - étude supérieure	Pour rappel en 2022 : 40 € - primaire 80 € - collège et lycée 100 € - étude supérieure
Prestations Enfants Handicapés	Moins de 20 ans : 150 €/ mois De 20 à 26 ans : 120 €/ mois	Pour rappel en 2022 : Moins de 20 ans : 140 € De 20 à 26 ans : 110 €

Vous retrouvez également l'accès à la billetterie (Cinémas, Parcs de loisirs, Spectacles, Sports).